



Maison  
de la Musique  
Contemporaine

**PRÉSENTATION DES AIDES  
FINANCIÈRES ET DE  
L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉS  
PAR LA MMC**

# SOMMAIRE

1. La MMC et ses activités
2. Présentation des aides financières
3. Accompagnement et conseil

# La MMC et ses activités

- **Création de la MMC en 2020** par fusion de 3 structures préexistantes, à l'initiative du ministère de la Culture et de la Sacem
- **Association** à but non lucratif composée de **14 salarié·e·s permanent·e·s + 1 doctorant chercheur + 1 alternante + 1 stagiaire**
- **Organisation en 3 pôles :**
  - Accompagnement et services aux professionnel·le·s
  - Promotion et valorisation
  - Médiation et sensibilisation des publics

# La MMC et ses activités

## Pôle Accompagnement et services aux professionnel·le·s

- Aides financières
- Conseil et accompagnement

## Pôle Promotion et valorisation

- Gestion du fonds documentaire
- Dossiers thématiques, playlists, contenus didactiques
- Ressources en ligne

## Pôle Médiation et sensibilisation des publics

- Pilotage des SuperPhoniques
- Académie de médiation
- Projet de territoire
- Ateliers de médiation avec le KIT Musiques en jeu(x)

# Les aides financières en 2024

**734 000€** d'aides financières attribuées

**39 projets** musicaux ou pluridisciplinaires soutenus

**79 structures** soutenues au titre de l'aide à la production et à la diffusion d'œuvres contemporaines

**26 projets** phonographiques et/ou vidéographiques soutenus

**11 dispositifs** d'insertion professionnelle soutenus

# La vie d'un dossier MMC

Identifier les aides financières  
adaptées à vos projets

Montage du dossier

Dépôt du dossier

## Avant le dépôt de la demande

Informations sur le site internet MMC

Echanges par mail avec le pôle Accompagnement,  
rendez-vous si nécessaire

Participer à un webinaire de présentation de l'aide

Rendez-vous individuel avec le  
pôle Accompagnement *Obligatoire en cas de 1<sup>ère</sup> demande / refus*

Dossier = formulaire + documents obligatoires

Dépôt du dossier via l'interface  
***Avant la date limite ! Aucune modification possible ensuite***

# La vie d'un dossier MMC

## Du dépôt à la décision

Instruction du dossier

Commission

Analyse par le pôle Accompagnement

Transmission du dossier aux commissaires

Etude par les commissaires

A chaque aide sa commission

Plus d'infos > règlement intérieur des commissions

Commission souveraine

# La vie d'un dossier MMC

## Après la décision - Refus

Transmission de la décision  
de refus

Notification de refus transmise par l'interface

Rendez-vous avec le pôle Accompagnement  
possible (sur demande)

# La vie d'un dossier MMC

Transmission de la décision  
d'agrément

Versement de l'aide

Bilan

Versement du solde  
*le cas échéant*

## Après la décision - Agrément

Notification d'agrément transmise via l'interface

Signature de la convention via l'interface

1<sup>er</sup> versement (50% ou 100% selon l'aide)

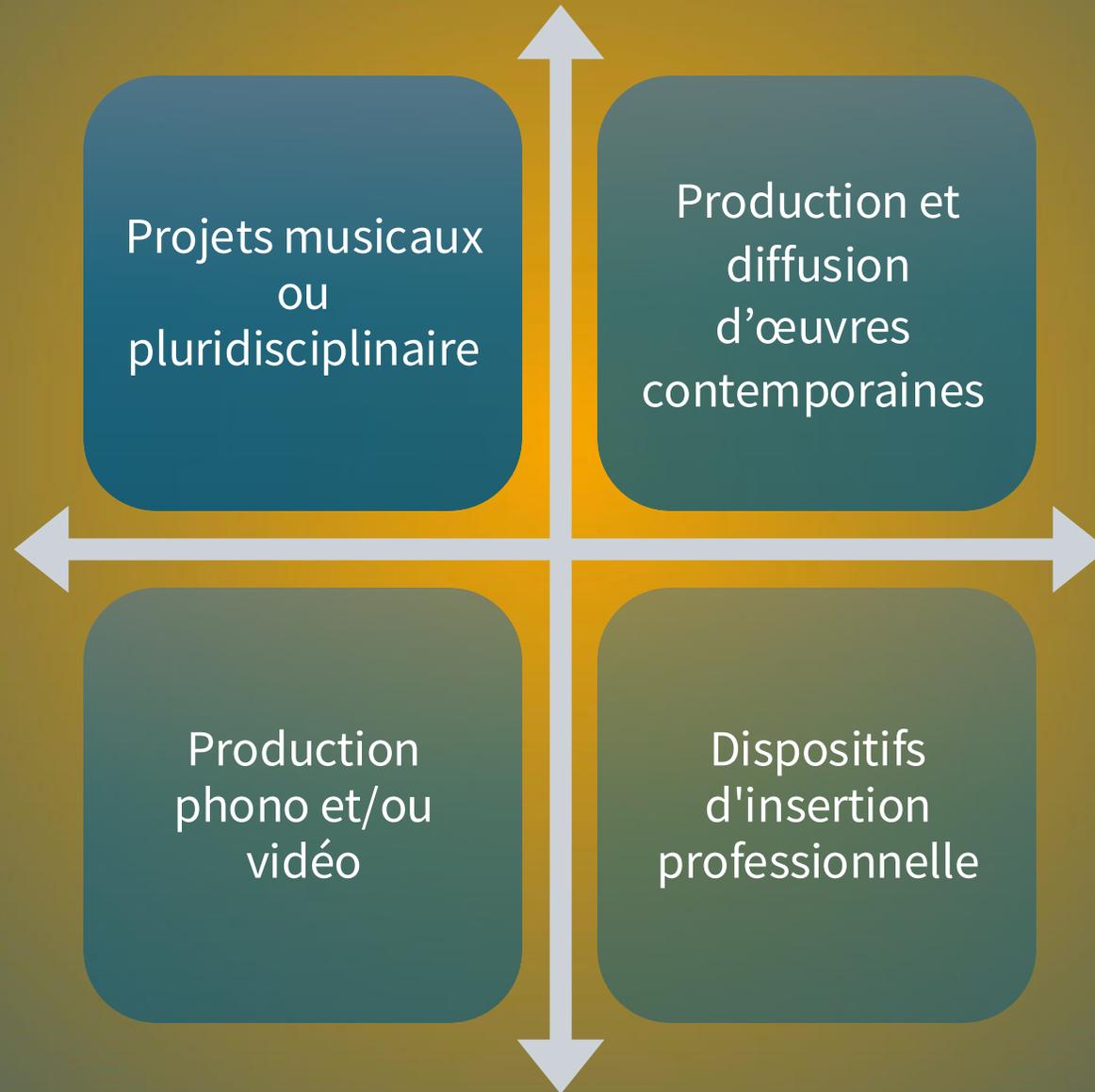
Envoi du bilan via l'interface

*Avant la date limite ! Fin de l'année civile (sauf aide phono : 2 ans)*

Validation du bilan par le pôle Accompagnement

2<sup>ème</sup> versement (50%)

# Les aides financières de la MMC



# Les aides financières de la MMC

## ENJEUX DE SOCIÉTÉ

Des sujets transversaux à toutes les aides de la MMC :

- Égalité des genres et diversité
- Transformation écologique
- Droits culturels

# Aide aux projets musicaux ou pluridisciplinaires

## OBJECTIFS DE L'AIDE

- Soutien à un projet de création dans le champ des musiques contemporaines
- Structure / équipe artistique émergente ou prise de risque artistique
- Singularité du projet

## STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES

Structure morale assurant la production du projet

# Aide aux projets musicaux ou pluridisciplinaires

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

- Projet où la musique contemporaine est prépondérante
- Projet porté par une équipe émergente et/ou impliquer une prise de risque pour la structure déposant la demande d'aide
- Date de création publique en 2025
- Au moins un temps de médiation
- Juste rémunération du personnel artistique
- Respect des enjeux sociétaux

# Aide aux projets musicaux ou pluridisciplinaires

## CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DU DOSSIER

- Qualité du projet et engagement en faveur des musiques contemporaines
- Qualité de la médiation
- Engagement en faveur des enjeux sociétaux
- Juste rémunération du personnel artistique et des compositeur·rice·s
- Qualité du dossier : dossier complet et rigoureux, budget cohérent et sincère

# Aide aux projets musicaux ou pluridisciplinaires

## DÉPENSES ÉLIGIBLES

Frais artistiques liés à la création du projet

## PLAFOND

- 4 000 € TTC
- Aide versée en une fois

## CALENDRIER

Dispositif ouvert une fois par an

### Sur 2025 :

Dépôt du 23 sept. au 18 oct.

>> réponse fin janvier

# Aide à la production et à la diffusion d'œuvres contemporaines

## OBJECTIFS DE L'AIDE

- Encourager la production et/ou la diffusion d'œuvres contemporaines
- Accompagner les démarches de coopération et de co-construction de programmes musicaux
- Soutenir les structures qui font vivre le répertoire contemporain

## STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES

Structure morale assurant la production et/ou la diffusion de programmes musicaux et justifiant d'au moins une année d'existence

# Aide à la production et à la diffusion d'œuvres contemporaines

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROGRAMMES

Entre 3 et 15 programmes avec dans chacun :

- Au moins 33% de musique contemporaine (en minutage)
- Au moins 20% de la part de musique contemporaine composée par des femmes (en minutage, hors monographie ou œuvre unique)

Attendus des programmes :

- Construction en coopération et sur un temps plus long que celui de la représentation
- Actions de médiation
- Juste rémunération du personnel artistique
- Respect des enjeux sociétaux

# Aide à la production et à la diffusion d'œuvres contemporaines

## CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DU DOSSIER

- Engagement en faveur des musiques contemporaines
- Qualité de la démarche de coopération et de co-construction du projet sur son territoire
- Qualité des actions de médiation
- Engagement en faveur des enjeux sociétaux
- Juste rémunération du personnel artistique et des compositeur·rice·s
- Qualité du dossier : dossier complet et rigoureux, budget cohérent et sincère

# Aide à la production et à la diffusion d'œuvres contemporaines

## DÉPENSES ÉLIGIBLES

Frais artistiques de production et diffusion des programmes déposés et éligibles

## PLAFOND

- 10 000 € TTC
- Maximum 33% des frais artistiques TTC des programmes éligibles
- Aide versée en deux fois

## CALENDRIER

Dispositif ouvert deux fois par an

### Sur 2025 :

- Dépôt #1 : 28 oct. au 22 nov.  
>> réponse fin février
- Dépôt #2 : 23 mars au 18 avr.  
>> réponse mi-juillet

# Aide à la production phonographique et/ou vidéographique

## OBJECTIFS DE L'AIDE

- Accompagner la fixation d'œuvres musicales contemporaines
- Permettre aux publics d'accéder à une expérience artistique différée
- Rendre les œuvres contemporaines accessibles au plus grand nombre

## STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES

Structure morale assurant la production du projet de fixation et justifiant d'au moins une année d'existence

# Aide à la production phonographique et/ou vidéographique

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

- Justifier d'au moins une des fonctions suivantes : patri/matrimoniale, exploitation, promotion
- Au moins 50% d'œuvres contemporaines inédites
- Pas disponible / fabriqué avant la réponse de la commission
- Diffusion numérique
- Apport en fonds propres de 25% du budget
- Stratégie de diffusion et plan de communication
- Actions de médiation
- Juste rémunération des équipes artistiques et techniques
- Respect des enjeux sociétaux

# Aide à la production phonographique et/ou vidéographique

## CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DU DOSSIER

- Qualité de la démarche artistique
- Argumentaire relatif aux fonctions de fixation des œuvres
- Engagement en faveur des musiques contemporaines
- Juste rémunération du personnel artistique et des compositeur·rice·s
- Engagement en faveur des enjeux sociétaux
- Qualité du dossier : dossier complet et rigoureux, budget cohérent et sincère

# Aide à la production phonographique et/ou vidéographique

## DÉPENSES ÉLIGIBLES

Frais artistiques et techniques du projet de fixation

## PLAFOND

- 10 000 € TTC
- Maximum 33% des frais artistiques et techniques TTC
- Aide versée en deux fois

## CALENDRIER

Dispositif ouvert une fois par an

### Sur 2025 :

Dépôt du 17 février au 21 mars 2025  
>> réponse fin mai 2025

# Aide aux dispositifs d'insertion professionnelle

## OBJECTIFS DE L'AIDE

- Soutenir les dispositifs d'insertion professionnelle
- Faciliter l'insertion d'artistes dans les écosystèmes de la création musicale contemporaine
- Transmission et échange de savoir-faire techniques et artistiques
- Inciter à l'élargissement/au renouvellement des pratiques artistiques

## STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES

Structure morale assurant la production du dispositif d'insertion

# Aide aux dispositifs d'insertion professionnelle

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

- Au moins une édition d'existence
- Avoir lieu en France
- Formation artistique dans le champ des musiques contemporaines
- Alternance temps de théorie, de pratique et d'échanges informels
- Mise en réseau
- Sensibilisation aux enjeux de coopération
- Partage et la mise en commun des compétences et expériences
- Rémunération de l'ensemble des intervenant·e·s
- Diversité des profils
- Appel à candidatures ouvert et modalités d'accès équitables
- Respect des enjeux sociétaux

# Aide aux dispositifs d'insertion professionnelle

## CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DU DOSSIER

- Engagement en faveur des musiques contemporaines
- Accessibilité, ambition et qualité du dispositif
- Engagement en faveur des enjeux sociétaux
- Qualité du dossier : dossier complet et rigoureux, budget cohérent et sincère

# Aide aux dispositifs d'insertion professionnelle

## DÉPENSES ÉLIGIBLES

Frais de rémunération des intervenant·e·s / participant·e·s le cas échéant  
+ transport, hébergement et repas

## PLAFOND

- 5 000 € TTC
- Aide versée en une fois

## CALENDRIER

Dispositif ouvert une fois par an

Sur 2025 :

6 au 31 janv.

>> réponse mi-avril

# Calendrier des aides 2025

## Aide aux projets

Dépôt : 23  
sept. au 18  
oct.

Retour : fin  
janv.

## Aide à la production / diffusion (1)

Dépôt : 28  
oct. au 22  
nov.

Retour : fin  
fév.

## Aide aux dispositifs d'insertion professionnelle

Dépôt : 6 au  
31 janv.

Retour :  
début avr.

## Aide aux projets phono/vidéo

Dépôt : 17  
fév. au 21  
mars

Retour : fin  
mai

## Aide à la production / diffusion (2)

Dépôt : 24  
mars au 18  
avr.

Retour : mi-  
juil.

# Conseil et accompagnement personnalisé

- **Rendez-vous associés aux demandes d'aide**
  - Préalable : vérification éligibilité et accompagnement montage dossier
  - Suite à un refus : échange sur les motifs de refus et la suite
- **Rendez-vous conseil**
  - Gratuit, en visioconférence, 1 heure
  - Accompagnement transversal
  - Thématiques : structuration administrative et juridique, recherche de financements, montage de production, stratégie de diffusion, compréhension de l'écosystème, enjeux sociétaux, médiation, communication

# Formation et information

- **Organisation de webinaires ouverts à tou·te·s :**
  - De présentation des dispositifs d'aide de la MMC
  - En partenariat avec d'autres acteur·rice·s du secteur (SMC, CNM, DGCA, Sacem, Institut français, etc.)
  - Sur des thématiques variées : enjeux sociétaux, ressources compositrices, etc.
- **Participation à des rencontres professionnelles** et interventions pour présenter la MMC.



Maison  
de la Musique  
Contemporaine

**MERCI !**

Pour toute question ou pour prendre un rendez-vous :  
[accompagnement@musiquecontemporaine.org](mailto:accompagnement@musiquecontemporaine.org)